



Accord de Paris sur le changement climatique, adopté à Paris le 12 décembre 2015 - Ratification par le Burundi.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 17 janvier 2018, le Burundi a ratifié l'accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 16 février 2018, conformément au paragraphe 3 de l'article 21 de l'accord.

